

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DIFFUSE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

# Exercice partiel de l'option de surallocation

# Augmentation de capital dans le cadre de l'IPO portée à environ 27,8 M€ Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec Gilbert Dupont

Nîmes, France, le 5 janvier 2018 – Advicenne (« Advicenne » ou la « Société »), spécialiste du développement de produits thérapeutiques adaptés à l'enfant et à l'adulte pour le traitement de maladies orphelines néphrologiques et neurologiques, annonce aujourd'hui que Gilbert Dupont, agissant au nom et pour le compte des chefs de file et teneurs de livre associés, a exercé partiellement l'option de surallocation à hauteur de près de 72% dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris »).

Cette option a donné lieu à l'émission de 59.648 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 14,03 € par action, pour un montant total de 836.861,44 euros. Après exercice partiel de l'option de surallocation, le nombre total d'actions Advicenne émises dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 1.984.096 actions nouvelles portant ainsi la taille de l'émission à environ 27,8 M€.

Conformément à l'article 6 du règlement délégué (UE) 2016/1052 du 8 mars 2016, Gilbert Dupont, en sa qualité d'agent stabilisateur, indique qu'il a réalisé sur Euronext Paris des opérations de stabilisation sur les actions Advicenne (code ISIN : FR0013296746 ; Mnémo : ADVIC) comme suit :

- la stabilisation a débuté le 6 décembre 2017 ;
- la dernière opération de stabilisation a été effectuée le 4 janvier 2018 ;
- les fourchettes de prix dans lesquelles la stabilisation des échanges a été réalisée sont les suivantes :

Date	Prix au plus bas en €	Prix au plus haut en €
06/12/2017	13,90	14,00
07/12/2017	13,83	14,00
08/12/2017	13,88	13,90
11/12/2017	13,95	14,00
12/12/2017	13,95	14,00
13/12/2017	13,92	13,98
14/12/2017	13,83	14,00
15/12/2017	13,98	14,00
18/12/2017	13,88	13,98
19/12/2017	13,75	13,93
20/12/2017	13,80	13,93
21/12/2017	13,85	14,01
22/12/2017	13,98	14,01
27/12/2017	13,90	14,00
28/12/2017	13,91	13,94
29/12/2017	13,91	13,99
02/01/2018	13,98	14,01
03/01/2018	14,02	14,02
04/01/2018	14,00	14,02

Advicenne annonce également avoir confié à Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI. Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an à compter du 4 janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société Advicenne sur le marché Euronext Paris. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 300.000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

# Répartition du capital après exercice partiel de l'option de surallocation

A la suite de l'exercice partiel de l'option de surallocation, le capital social d'Advicenne s'élèvera à 1.612.468,80 euros divisés en 8.062.344 actions réparties, à la connaissance de la Société, comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote <sup>(1)</sup>
Luc-André Granier*	250 000	3,10%
Caroline Roussel-Maupetit	146 885	1,82%
Ludovic Robin	28 971	0,36%
Nathalie Lemarié	1 069	0,01%
Total dirigeants mandataires sociaux	426 925	5,30%
Total salariés/membres de comités/consultants	44 519	0,55%
IXO Private Equity* (2)	1 462 082	18,13%
Bpifrance Investissement*(3)	2 249 568	27,90%
Cemag Invest*	689 212	8,55%
Irdi Soridec Gestion*(2)	435 511	5,40%
Marie-Odile Humblet	597 249	7,41%
Jean-Pierre Lefoulon*	370 650	4,60%
Françoise Brunner-Ferber*	317 393	3,94%
Autres investisseurs	380 179	4,72%
Total investisseurs	6 501 844	80,64%
Flottant	1 089 056	13,51%
TOTAL	8 062 344	100,00%

<sup>\*</sup> Administrateur de la Société

- (1) le pourcentage des droits de vote étant identique au pourcentage du capital détenu, étant toutefois précisé qu'à compter du 5 décembre 2019, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins à compter de cette date bénéficieront d'un droit de vote double.
- (2) au travers des fonds dont elle est la société de gestion.
- (3) au travers du FPCI Innobio dont elle est la société de gestion.

# Calendrier de l'opération - Prochaines échéances

**8 janvier 2018** Règlement-livraison des actions émises dans le cadre de l'exercice partiel de l'option de surallocation

# Intermédiaires financiers

Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés



# A propos d'Advicenne

Advicenne est une société pharmaceutique qui se focalise sur le développement de produits thérapeutiques adaptés à l'enfant et à l'adulte pour le traitement de maladies orphelines néphrologiques et neurologiques. Le médicament le plus avancé de la Société est ADV7103 et a obtenu des résultats positifs lors de l'étude pivot de phase III, conduite auprès d'enfants et d'adultes atteints d'acidose tubulaire rénale distale (l'ATRd). Advicenne développe également ADV7103 dans une deuxième pathologie rénale, la cystinurie. La Société devrait lancer un essai clinique pivot de phase II/III en Europe en 2018 pour cette indication.

En parallèle, la Société développe un portefeuille de produits en phases préclinique et clinique ciblant des besoins médicaux non satisfaits en néphrologie et en neurologie, en étroite collaboration avec les principaux leaders d'opinion.

Pour plus d'informations sur la Société, rendez-vous sur www.advicenne.com

#### Contacts:

#### Advicenne

Luc-André Granier, Sarah Delbaere, Julie Rachline <a href="mailto:investors@advicenne.com">investors@advicenne.com</a> +33 (0)4 66 05 54 20

# Relations Investisseurs / Relations presse internationales

# **Citigate Dewe Rogerson**

David Dible, Sylvie Berrebi, Marine Perrier (Londres) Laurence Bault, Alexandre Dechaux (Paris) advicenne@citigatedewerogerson.com +44 (0) 20 7638 9571 / +33 (0)1 53 32 78 87

# Relations presse France Alize RP

Caroline Carmagnol, Wendy Rigal et Tatiana Veira advicenne@alizerp.com + 33 0 1 44 54 36 66

### **Avertissement:**

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Advicenne ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

La diffusion de ce document et l'émission et la souscription des actions d'Advicenne peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Advicenne d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des règlementations applicables dans cet Etat membre.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ni dans un quelconque autre pays.

Les valeurs mobilières mentionnées dans ce communiqué ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933 tel que modifié. Advicenne n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de procéder à une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières au public au Royaume- Uni. Le présent communiqué s'adresse et est destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (I'« **Ordonnance** ») ou, (iii) aux personnes visées à l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des valeurs mobilières objets du présent communiqué ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.